

Prévention bucco-dentaire

27 avril 2018

Examen bucco-dentaire pour les enfants et les jeunes

Aux âges les plus exposés au risque carieux : 6, 9, 12, 15 et 18 ans.

Le dispositif a été étendu en 2018 aux jeunes de 21 et 24 ans.

Une prise en charge à 100 %

L'EBD est rémunéré au chirurgien-dentiste ou au médecin stomatologue 30 € (42 € s'il comporte 1 ou 2 radiographies intra-buccales, 54 € s'il comporte 3 ou 4 radiographies intra-buccales). Le patient n'a pas à faire l'avance des frais.

Pour les soins consécutifs nécessaires (actes correspondant à des soins conservateurs, chirurgicaux et des actes radiologiques, le patient n'a pas à faire l'avance des frais.

Examen bucco-dentaire pour les femmes enceintes

La femme enceinte peut bénéficier de cet examen de prévention bucco-dentaire à compter du 4^e mois de grossesse jusqu'au 12^e jour après l'accouchement.

Une prise en charge à 100 %

L'examen de prévention bucco-dentaire est rémunéré 30 € (42 € s'il comporte 1 ou 2 radiographies intrabuccales, 54 € s'il comporte 3 ou 4 radiographies intrabuccales) pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.

La patiente n'a pas à faire l'avance des frais.

Tarifs des examens de prévention bucco-dentaire

La convention nationale des médecins libéraux prévoit un dispositif de prévention bucco-dentaire, avec un examen systématique annuel pour les jeunes âgés de 6, 9, 12, 15, 18, 21 et 24 ans, et un examen pour les femmes enceintes à compter de leur 4^e mois de grossesse jusqu'au 12^e jour après leur accouchement.

Les tarifs de ces examens sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Rémunération forfaitaire de l'examen de prévention bucco-dentaire

BDC : examen simple	30,00
BR2 : examen avec réalisation d'1 ou 2 radiographies intrabuccales	42,00
BR4 : examen avec réalisation de 3 ou 4 radiographies intrabuccales	54,00